

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

**Assistaient à la séance :** Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Prévotants du Terr. de Belfort	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

**28 DEC. 2012**  
Service Courrier

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2012-07-57 – AAGV-Modification du règlement intérieur**

*Rapporteur : Hubert ECOFFEY*

*Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2007 et du 23 février 2012 relatif au bordereau des prix pratiqués sur les aires d'accueil des gens du voyage de Delle, Beaucourt et Grandvillars,*

*Vu les différents arrêtés 2012-01, 2012-02 et 2012-03 portant règlement intérieur respectivement des aires d'accueil des gens du voyages de Delle, Beaucourt et Grandvillars,*

Les usagers des aires d'accueil des gens du voyage doivent s'acquitter de la redevance pour l'occupation d'un emplacement ainsi que de leur consommation personnelle d'eau et d'électricité.

En complément, un bordereau des prix indique les différentes prestations payantes pour réparation ou entretien en cas d'utilisation non conforme, détérioration de matériels ou pertes d'accessoires.

Toutefois ce bordereau ne prévoit pas explicitement de facturer aux usagers l'intervention d'un agent en dehors des horaires d'ouverture au public pour un dysfonctionnement technique. Ces interventions sont notamment déclenchées par l'utilisation d'appareillages électriques non conformes ou défectueux et raccordés aux bornes de fourniture d'électricité.

Il est donc proposé de compléter le bordereau des prix (Cf. annexe) d'une prestation complémentaire correspondant au déclenchement de toute intervention technique en dehors des horaires habituels de fonctionnement du service et ceci afin de prendre en compte le fonctionnement actuel réel des aires d'accueil.

### **Annexe**

#### **Bordereau des tarifs pratiqués pour entretien, réparation, remplacement de matériels ou interventions techniques sur les aires d'accueil des gens du voyage de Delle, Beaucourt et Grandvillars**

<b>Type d'intervention</b>	<b>Coût en € TTC</b>
Remplacement d'un robinet bloc	50,00 €
Remplacement d'un raccord annelé de robinet	25,00 €
Remplacement d'une prise électrique standard	40,00 €
Remplacement d'une prise électrique caravane	55,00 €
Remplacement d'un tableau électrique	120,00 €
Remplacement d'un siphon de sol	80,00 €
Réparation de l'appareillage de douche	85,00 €
Réparation de l'appareillage de WC	40,00 €
Réparation d'étendoir à linge	300,00 €
Remise en peinture d'une porte	75,00 €
Remise en peinture d'un bloc sanitaire	155,00 €
Débouchage de canalisations	15,00 €
Réfection de gazon (par m <sup>2</sup> à reprendre)	3,00 €
Réfection d'enrobé (inférieure à 1 m <sup>2</sup> )	30,00 €
Perte d'un badge	20,00 €
Perte de clef	50,00 €
Perte d'une grille d'avaloir	350,00 €
Remplacement d'arbuste détérioré	85,00 €
Remplacement d'un panneau de clôture (par panneau)	180,00 €
Remplacement de visserie	20,00 €